



Résiliation d' un avenant

Par **pas facilelavie**, le **12/06/2013 à 21:46**

Bonsoir

J ai signer un cdi de 30h hotesse, 2 mois apres on me demande de faire de l entretien en depannage (remplacemnt d'une salariée plus disponible) dans l attente de réengager une personne. Entre temps mon employeur me fais signer un avenant pr de l entretien mais voyant le non remplacement de la tiers personne, je vous demande si je peux résilier mon avenant en entretien ? Car mon employeur jogle entre les postes ?

Merci de me lire.

Par **moisse**, le **13/06/2013 à 08:29**

Non vous ne pouvez pas résilier cet avenant unilatéralement
Vous pouvez en renégocier les termes, voire demander mais non exiger un retour arrière.
Vous pouvez aussi démissionner, mais je suppose que ce n'est pas votre souhait.

Par **pas facilelavie**, le **13/06/2013 à 17:46**

MERCI